

Inauguration du parc relais de Sucy-Bonneuil
Jeudi 11 décembre 2008 à 11h00

Monsieur le Président du Conseil Régional, représenté par Monsieur GIRAULT, Président de la commission des transports et de la circulation à la Région Ile-de-France,

Monsieur le Président du STIF, représenté par Madame LE NEOUANNIC, Présidente de la commission offres de transport et du plan de déplacement urbain au STIF,

Madame le Maire de Sucy-en-Brie,

Cher(e)s collègues,

Mesdames et Messieurs,

Oui, Madame le Maire de Sucy, Cher(e)s Collègues, nous avons réussi !

Nous avons mené à bien la réalisation de ce parking, si attendu à Sucy, si important pour le Haut Val-de-Marne !

Il s'agit aujourd'hui de la troisième inauguration d'une réalisation communautaire après les deux déchetteries de Sucy et de La Queue-en-Brie.

Il s'agit là de la concrétisation d'un projet repris par la Communauté d'Agglomération dès sa création en 2001 mobilisant plusieurs acteurs et d'importants financements publics.

Je me souviens en effet que mon prédécesseur, par ailleurs Maire de Sucy, Jean-Marie POIRIER, avait souhaité que notre jeune Communauté, forte de ses 7 communes et de ses 100 000 habitants, puisse peser de tout son poids pour la réalisation de ce parking rendu nécessaire par l'arrivée du TCSP à Sucy.

En effet, la réalisation de cette voie de bus en site propre ainsi que de sa gare terminus sur une partie de l'emprise de l'ancien parking dit « provisoire » contraignait à envisager nécessairement la réalisation d'un nouveau parking plus moderne et plus fonctionnel pour les 7 000 usagers au quotidien du RER A en gare de Sucy-Bonneuil.

En outre, les problèmes récurrents d'inondations dans le secteur des Portes de Sucy et de la gare ainsi que la rareté du foncier disponible nous contraignait à régler les deux problématiques du stationnement et des inondations de manière simultanée.

Pour cela, le Département du Val-de-Marne, compétent en matière d'assainissement et coordinateur des maîtres d'ouvrage du TCSP, la Région Ile-de-France, le STIF, la RATP, la Préfecture du Val-de-Marne ainsi que la Préfecture de la Région Ile-de-France se sont mis autour de la même table, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération, pour coordonner ces importants travaux d'un montant de près de 30 millions d'euros !

Le premier grand chantier préalable à la construction de ce parking fut la réalisation par le Conseil général du Val-de-Marne d'un bassin de rétention et de dépollution des eaux pluviales de 10 000 m³ qui se trouve sous nos pieds...

N'ayez pas de craintes particulières pour votre sécurité ! Les ingénieurs qui ont planché sur le dossier se veulent rassurants...

Plus sérieusement, que chacun des intervenants à cette double construction qui en fait n'en est qu'une, soit ici chaleureusement remercié.

Je pense bien entendu à Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Général du Val-de-Marne pour son implication personnelle sur le dossier du bassin de rétention. Sur ce dossier en particulier comme sur les autres problématiques du Haut Val-de-Marne en général, notre Communauté sait pouvoir compter sur l'appui du Département.

Nos remerciements s'adressent tout aussi sincèrement à Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et Président du Syndicat des transports d'Ile-de-France pour les subventions accordées par ces deux entités d'un montant total de 4,3 millions d'euros. La Région et le STIF ont ainsi respectivement participé au financement de cet équipement à hauteur de 2 170 000 euros.

Je remercie ici leurs représentants en me tournant plus particulièrement vers le STIF avec lequel il nous faut par ailleurs poursuivre la réflexion sur la nécessaire amélioration de la desserte de notre territoire en matière de transports collectifs et singulièrement sur les conditions d'exploitation des lignes du SITUS dont le déficit à la charge de la Communauté est un sujet de préoccupation majeure des élus communautaires.

Je sais que les échanges sur ce dossier sont constants. Il faut désormais que le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, puisse prendre le relais de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne dont les ressources fiscales issues, comme vous le savez, de la seule taxe professionnelle, sont inférieures de 40 % à la moyenne nationale.

Alors oui, dans ce contexte financier tendu, la décision du conseil communautaire de s'engager dans la construction de ce parking de 491 places sur 5 niveaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, mobilise d'importants crédits.

La fiche financière de l'opération s'élève à 7,5 millions d'euros dont 2,2 millions d'euros à la charge de la Communauté.

A ce propos, la décision assumée du conseil de déclarer les parcs de stationnement d'intérêt communautaire lors de sa séance du 26 juin 2003 était guidée par la volonté de favoriser la multi-modalité grâce à une interconnexion avec d'autres modes de transport, notamment les transports en commun afin d'inciter à une utilisation accrue des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

A ce titre, je rappelle que la Communauté d'Agglomération assure par ailleurs la gestion du parc-relais de Boissy-saint-Léger d'une capacité de près de 500 places dont la propriété lui sera transférée prochainement par Réseau Ferré de France.

Je me tourne d'ores et déjà vers nos partenaires de la Région et du STIF pour leur indiquer que les nécessaires travaux de réhabilitation et de mise en conformité ont été estimés à près de 3 millions d'euros.

Je ne doute pas que nous nous reverrons à très court terme pour évoquer ce dossier...

Comme vous pouvez le constater, l'effort important consenti par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne en matière de transports est significatif de la localisation de notre territoire en première couronne, véritable « zone tampon » entre les pôles économiques de Paris et de Marne-la-Vallée.

Ce territoire préservé, les élus communautaires sont toutefois soucieux de veiller à son développement harmonieux.

L'affirmation de son identité propre est régulièrement rappelée auprès des principaux acteurs nationaux et régionaux à l'instar des orientations territoriales du Haut Val-de-Marne définies en avril 2006 dans le cadre des contributions à la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France. La Communauté d'Agglomération est dans ce cadre un véritable outil de travail opérationnel oeuvrant grâce aux villes pour les Haut Val-de-Marnais.

Et puisque nous sommes à Sucy, Madame le Maire, ville où Diderot avait quelques habitudes au Château du Grand Val, je conclurai mon propos par cette citation :

« On dit que le désir naît de la volonté, c'est le contraire, c'est du désir que naît la volonté. Le désir est fils de l'organisation. »

La réalisation de ce parking en est l'illustration ; l'existence de la Communauté en est l'une de ses justifications.

Je vous remercie de votre attention.